

904539

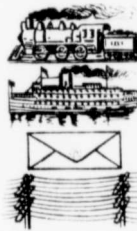


EMBOUCHURE DE LA GRANDE PERIBONKA, VUE PRISE EN REMONTANT LA RIVIERE

— LE —

**DOMAINE DE
LA POINTE
DE TAILLON**

28703.



ROBERVAL

PERIBONKA

HONFLEUR

CO. DU LAC ST-JEAN, PROV. DE QUEBEC



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

LE DOMAINE
DE LA POINTE
DE TAILLON

1901

27

1908

no conf

1911

1905
(108)

LE DOMAINE DE LA POINTE DE TAILLON

A la suite de circonstances imprévues, M. Paul Augustin-Normand, propriétaire du domaine de la Pointe de Taillon, se trouvant retenu dorénavant en France par la gestion d'intérêts industriels importants, a résolu de ne point conserver une exploitation dont il ne lui est plus loisible de s'occuper personnellement. Les personnes désireuses de se renseigner sur ce domaine en trouveront ici une description succincte.

LE LAC ST. JEAN : — Quand, en 1905, M. P.-A. Normand se fût rendu en Canada dans l'intention d'y fonder une exploitation agricole, il porta ses préférences sur la région du Lac St. Jean. Ce nom désigne, comme on le sait, le grand district de colonisation qui, comprenant environ vingt millions d'acres de terres propres à la culture, constitue, au delà du massif des Laurentides, vers le nord et vers l'ouest, une véritable province. Cette région est remarquable entre toutes par la fertilité de son sol, ses richesses forestières et minières, l'importance exceptionnelle de ses pouvoirs hydrauliques. Les fourrures et la pêche y sont abondantes. Le climat y est d'une salubrité des plus rares. Le chemin de fer, par trains quotidiens et directs, toute l'année, la relie à Montréal et à Québec d'une part, à Chicoutimi et à l'Atlantique d'autre part. Le large et si profond fjord Saguenay, par lequel les eaux du Lac St-Jean se déversent dans l'estuaire du St-Laurent, est destiné à être la voie d'écoulement du trafic agricole, forestier et minier de toute la zone du Canada située sous la latitude de la Baie James. Le Lac St. Jean est appelé, par sa situation géographique et ses richesses naturelles, à un avenir prépondérant, son développement industriel devant être favorisé par les ressources créées par son développement agricole, et devant, en retour, favoriser celui-ci en offrant pour ses produits un marché immédiat.

Le lac est d'une superficie de 700 milles carrés; il se trouve à environ cent cinquante milles au nord de la ville de Québec; sa latitude, comprise entre les quarante-huitième et quarante-neuvième degrés, est approximativement

celle de Paris. La colonisation de l'immense district auquel il a donné son nom a été si fructueuse que, bien que la fraction ouverte à la culture n'atteigne pas encore un trentième de son territoire total, il est déjà désigné comme "le grenier de la Province de Québec". Il est aujourd'hui doté des principales commodités de la civilisation; certaines comme aqueducs, téléphone, éclairage électrique, s'y rencontrent en un état de développement plus grand que dans la plupart des campagnes européennes; la vie n'y est pas chère. La question de l'éducation n'a cessé d'être au premier rang des préoccupations de la population: outre les écoles primaires répandues sur les différentes divisions de chaque paroisse, se trouvent, dans les villes de Roberval et Chicoutimi, des institutions de premier ordre pour l'enseignement secondaire ou commercial, ou pour l'éducation ménagère.

Le prix des terres est sans doute plus élevé au Lac St-Jean que dans le reste du pays, y compris le voisinage des grands centres. Il faut en chercher la raison non pas tant dans la difficulté de défrichement de forêts, d'autant plus puissantes que le sol est plus fertile, que dans les avantages inhérents à ces terres mêmes.

Leur fertilité supérieure procure, pour une même somme de travail, une meilleure rémunération. Elles sont exemptes des charges grevant les terres cultivées depuis longtemps: achat et épandage d'engrais, échardonnage, jachères, impôts lourds, etc. Elles ne connaissent pas non plus, les ravages des mulots et des taupes.

L'Ouest Canadien cultive pour l'exportation, et voit conséquemment ses prix de ventes réduits de tous les frais de transports.* Outre que le Lac St-Jean est beaucoup plus proche du marché européen, on y bénéficie, dès à présent, d'un marché local. En effet, notamment, il y est possible d'écouler le beurre dans les centres, ou pour l'alimentation du personnel des compagnies d'exploitation forestière; il y est facile de vendre l'avoine à ces compagnies, qui en effectuent, chaque automne, de considérables approvisionnements pour la consommation des chevaux. Si les prix de

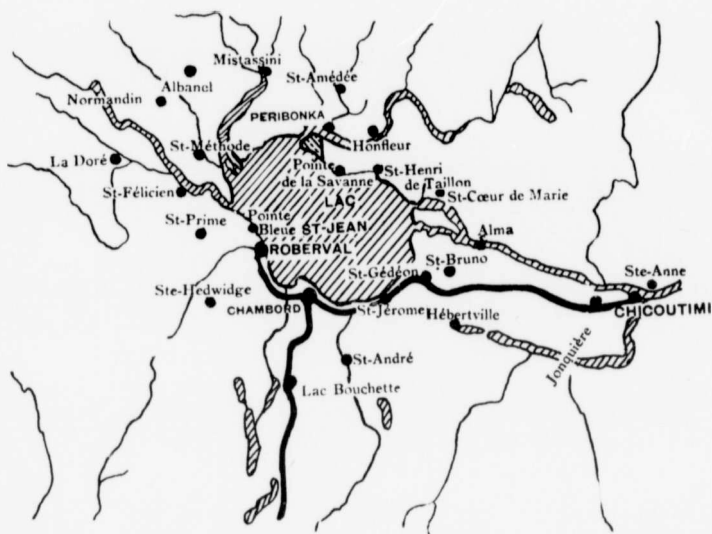
* Le marché européen est, pour l'exportation des produits agricoles, le seul existant pratiquement: c'est la raison pour laquelle, dans la république voisine, les terres des Etats de l'est sont estimées à une valeur plus grande que celles des Etats de l'ouest, bien qu'elles soient exploitées depuis plus longtemps. Cette plus value tient aussi au fait que, les richesses industrielles étant, comme en Canada, plus abondantes dans l'est, leur exploitation procure à la production agricole une consommation immédiate.

ventes y sont sensiblement plus élevés que dans l'Ouest, la main d'œuvre y est aussi sensiblement moins rare et moins chère. Les ressources naturelles en effet ne se limitant pas au Lac St-Jean, comme dans la majeure partie de l'Ouest, à l'ordre agricole, il s'y est fondé des industries, pour exploiter notamment les richesses forestières. La période de suractivité de ces industries est l'hiver, morte saison pour la culture. Aussi sont-elles utiles à la fois au colon, qu'elles aident dans son œuvre par le salaire qu'elles lui procurent opportunément, et à l'agriculteur, en contribuant à retenir dans la région, sans la lui soustraire, la main d'œuvre dont il a besoin. On sait que dans l'Ouest, au contraire, des milliers d'hommes font défaut, chaque année, aux demandes pour la moisson. La main d'œuvre enfin, dans le district de colonisation de l'est, est de qualité meilleure, car elle se recrute, non parmi des immigrants, mais parmi une population traditionnellement agricole, robuste et morale. L'habileté au défrichement est, d'ailleurs, entretenue, dans celle-ci, par la nature du travail dans les exploitations forestières. Si donc, au Lac St-Jean, l'établissement, par suite du défrichement, est incontestablement plus onéreux que dans l'Ouest, l'exploitation, de laquelle dépend en fin de compte le succès d'une affaire, y est plus sûre.

La présence du bois, d'ailleurs, loin de n'être qu'un inconvénient, est, au contraire, très précieuse pour les constructions et le chauffage. L'eau s'y trouve aussi en grande abondance. A ces avantages matériels s'ajoutent des avantages moraux : population d'origine et de langue françaises, culte et éducation catholiques.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, en présence de ces multiples avantages, qu'au Lac St-Jean les terres soient cotées à un taux élevé, et que la culture y mette à l'aise les "habitants" au point de leur permettre, comme cela se voit, d'acheter à leurs voisins des fermes terminées de 350 acres pour \$35,000.

PERIBONKA: — M. P. A.—Normand, malgré la part personnelle qu'il a prise à la gestion de ses intérêts agricoles en Canada, a tenu à s'entourer, dès le principe, de la collaboration de personnes expérimentées du pays. Et cela, non-seulement pour la mise en valeur et l'exploitation de son domaine, mais pour le choix même de ce domaine. C'est en compagnie de M. Onésime Tremblay, alors maire de l'importante paroisse de St-Jérôme et qu'il destinait à être le chef de



pratique de son exploitation, qu'il visita le Lac St-Jean. La place de Péribonka, entre toutes, les frappa par ses avantages dans le présent et ses perspectives d'avenir.

Elle est établie au confluent des deux rivières les plus profondes de la région: la Grande et la Petite Péribonkas. La première est navigable pendant la totalité, la seconde pendant la majeure partie de l'été. A dix milles en amont du village, sur les deux rivières, à Honfleur et à St-Amédée, se rencontrent les premières chutes. Une manufacture de pulpe de bois est établie à la chute de St-Amédée; si celle de Honfleur n'est pas encore exploitée, c'est parce qu'elle est trop considérable. Des points importants d'activité sont destinés à se former à ces chutes: la place de Péribonka se trouvera ainsi le centre d'un trafic de navigation intérieure. Il est présumable qu'elle sera, pour tous les environs, le port de navigation extérieure; que, en raison de l'importance qu'atteindra le trafic dans un très prochain avenir, le service de navigation comprendra un bateau puissant pour le lac, tenant la ligne entre Péribonka et Roberval, et un bateau de moindre tirant d'eau, desservant les deux rivières à partir de Péribonka: la question est déjà à l'étude. Depuis plusieurs années, un service régulier de navigation, pour les passagers et le fret, fonctionne entre Honfleur, Péribonka et Roberval; la pulperie de St-Amédée utilise un navire

spécial. Le chemin de fer se rendant, à Roberval, jusqu'au quai, Péribonka se trouve en relations directes avec les divers centres commerciaux du pays.

Au sud-est, au sud et au sud-ouest du lac, les terres arables ne s'étendent que sur une lisière assez étroite, à cause de la proximité des contreforts des Laurentides. Au nord, au contraire, elles se prolongent en une plaine fertile et sans limites, réserve inépuisable de colonisation dont Péribonka sera le débouché. La rivière Grande Péribonka est la plus importante de tout le bassin du Lac St-Jean, non seulement par sa profondeur, mais aussi par sa longueur, qui est de 450 milles. Elle constitue, avec ses affluents, le réseau d'écoulement d'une industrie forestière déjà très active, et appelée à devenir considérable.

Parmi les causes du développement exceptionnellement rapide de Péribonka (la plus récente paroisse de la région), on peut énoncer: d'une part les avantages naturels qui lui sont propres, de l'autre les sacrifices de plusieurs capitalistes qui, séduits par ces avantages mêmes, se sont, dans ces dernières années, groupés en cette place. L'un de ces capitalistes, aux récentes élections provinciales, a été choisi comme député par le comté du Lac St-Jean, et ce choix est, pour Péribonka, un nouveau gage que ses intérêts ne seront pas méconnus auprès de l'administration publique. Il est raisonnable d'escompter, avec le développement de la place, une plus-value des terrains.

LA POINTE DE TAILLON:— Le domaine est constitué des terrains dont l'énumération suit :

CANTON TAILLON, RANG 1 :

Lot No.	93	93	acres
	94	89	"
	(95)	88	"
	(96)	83	"
	(97)	76	"
	(98)	120	"

CANTON TAILLON, RANG 4 :

Lot No.	86	149	acres
	87	146	"
	89	134	"
	90	124	"
	93	91	"
	94	81	"
	95	62	"
	96	40	"
	97	24	"
	(98)	10	"

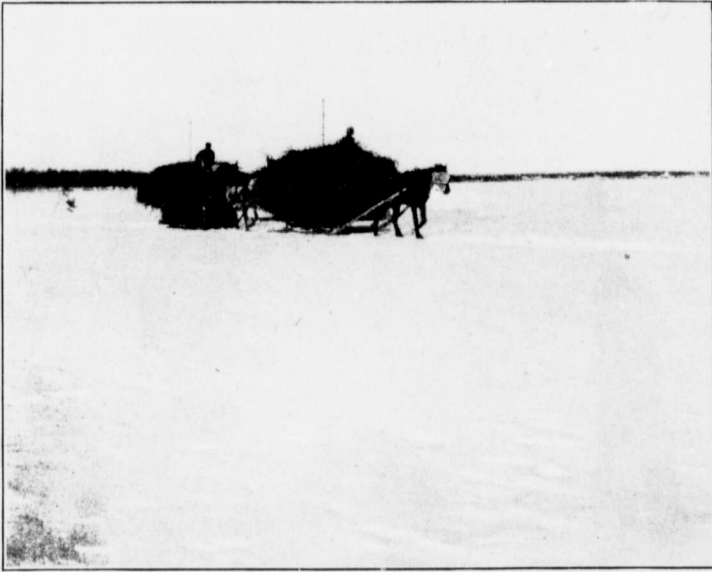
CANTON RACINE, Rivière Grande Pérignonka :

Ile No.	(86)	10	acres
Total:			1420	acres,
Soit environ			1700	arpents,
Ou			570	hectares.

La propriété absolue et définitive de la totalité de ces terrains est assurée par des Lettres Patentes émises par la Couronne et délivrées par le Département des Terres & Forêts de la Province de Québec.

Le lot 88 du rang 4 est possédé par un colon particulier. Un arpenteur provincial a délimité exactement les lignes de séparation entre les lots 86-85, 87-88, 88-89.

Les lots 91 et 92 du rang 4 sont la propriété de la Couronne. Le fait anormal que, bien qu'ils soient situés sur cette rive de colonisation avancée, leur concession n'ait pas encore été recherchée tient à ce qu'ils sont incultes. Ils représentent, en effet, avec leur prolongement dans le rang 1, une dépression de terrain, qui semble être le lit d'un ancien bras d'embouchure de la rivière. Ils sont inondés le printemps. Il en est de même pour le tiers approximativement des terrains du domaine. Ces bas-fonds, appelés



Sleighs transportant à la ferme, sur la rivière gelée, du foin naturel récolté sur l'île l'été précédent.

dans la région "pâtures", produisent, une fois débarrassés des broussailles d'aulnes qui s'y étendent, une herbe naturelle. Ils sont susceptibles de rendre, dans les années de sécheresse, des services considérables: dans ces années, en effet, alors que les terres de culture souffrent du défaut de pluie, l'inondation, se retirant des bas-fonds plus tôt que d'ordinaire, leur laisse le temps de produire davantage. Ces bas-fonds peuvent ainsi jouer le rôle de régulateurs de la production fourragère, et, conséquemment, leur présence dans une exploitation importante n'est pas inutile. Ils constitueraient une précieuse ressource pour l'élevage en fournissant, sans soins périodiques de préparation, soit du foin, soit du pacage pour la seconde moitié de l'été.

Les lots de culture proprement dits ont été acquis par le propriétaire du domaine en 1905, de divers colons y établis depuis plusieurs années. Les autres lots, constitués principalement de "pâtures", et dont les numéros ont été mis entre parenthèses, proviennent de concessions plus récentes de la Couronne.

Les terres du domaine se trouvent séparées, par cette lisière des lots 91-92, en deux parties: une partie A, représentant une tranche complète de la Pointe à partir de la ligne 92-93, et ayant, aux eaux de la rivière et du lac, des

limites naturelles; et une partie B, comprenant, dans le rang 4, quatre lots très importants. Leur étendue globale eût, d'ailleurs, imposé, par sa grandeur, cette dualité dans l'exploitation. L'unité de direction est assurée par le téléphone, qui relie entre elles les deux divisions du domaine. La majeure somme des travaux a été effectuée sur la partie ouest A. Celle-ci constitue, avec bâtiments, animaux et matériel, une ferme considérable, susceptible d'être vendue séparément, sans pouvoir cependant être elle-même morcelée. La mise en valeur des lots 86, 87, 89, 90 du rang 4, incessamment poursuivie, est moins avancée: ils pourraient être vendus individuellement.

SITUATION, COMMUNICATIONS, MARCHÉS: — La Pointe de Taillon est l'un des sites les plus beaux et les plus animés de la région. De ce lieu, la vue donne, au nord, sur la large rivière, sillonnée par une navigation fréquente, et sur le village de Péribonka; elle découvre, à l'ouest et au sud, le panorama du lac et de la chaîne des Laurentides. A mesure que les défrichements de bois se reculent, un champ plus vaste est offert au passage des vents, et ceux-ci, ayant libre accès de trois points cardinaux, incessamment renouvellent l'air et balaient les moustiques.

Les facilités dont on jouit, sur la Pointe, pour la natation et le canotage ne sont pas parmi les moins appréciées de ceux qui y résident. L'endroit est l'un des plus notoires pour la pêche: on y prend en abondance la ouananiche (saumon), le brochet, le doré; la pêche peut contribuer effectivement à l'alimentation d'été. C'est, le printemps et l'automne, un lieu de rassemblement pour les oies et canards sauvages et autres gibiers d'eau, auxquels les prairies naturelles, sillonnées de canaux, du rang 1 offrent, pour une étape dans leurs passages périodiques vers le nord ou vers le sud, les conditions que de préférence ils recherchent.

La rivière peut fournir, pour le fonctionnement de pompes à vapeur ou à vent, des ressources d'eau intarissables, et cela, car elle ne gèle qu'à la surface, même en hiver.

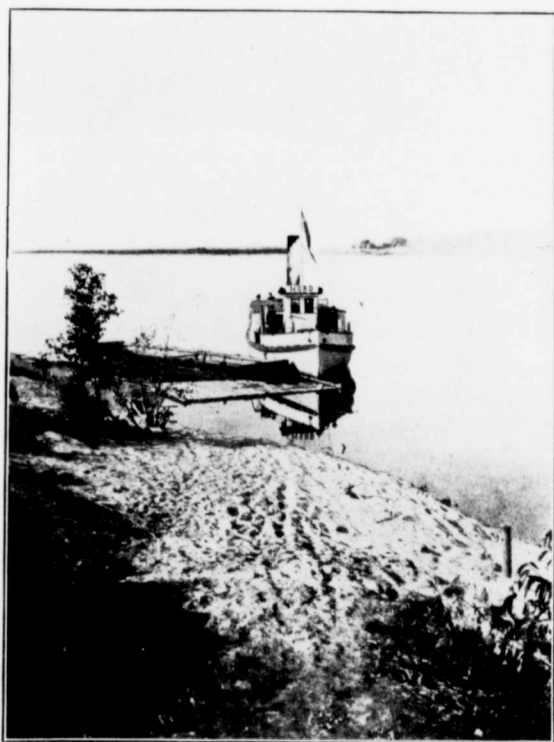
L'entourage de masses d'eau considérables exerce sur la culture une influence très heureuse. Il agit comme températeur de climat: il atténue les chaleurs excessives, protège efficacement, de même que le vent, les récoltes contre les gelées et, en retardant l'effet de celles-ci sur la

terre, la maintient apte à être travaillée deux ou trois semaines de plus. Dans les sécheresses, il procure aux cultures des rosées.

M. P. A.-Normand, attachant un haut prix aux avantages qui leur sont inhérents, avait, dès son arrivée au Lac St-Jean, porté son attention sur les Pointes. A ceux qui ont été indiqués, on peut ajouter l'avantage de l'indépendance: au lieu de l'ordinaire enclavement entre des propriétés contiguës, posséder des limites naturelles est, au goût de certains, un privilège d'un rare agrément; il dispense, en tous cas, d'onéreuses obligations de clôtures. Mais cet avantage se paie souvent du défaut de communications pratiques. Pour la Pointe de Taillon, on le montrera tout à l'heure, indépendance n'implique pas isolement.

Dans les conditions actuelles, le domaine se trouve dans un isolement relatif en deux circonstances de l'année: pendant une ou deux semaines, en novembre, lors de la congélation de la rivière; pendant une durée analogue en avril, lors de la débâcle. Il est facile de veiller, à l'approche de ces courtes périodes, à la suffisance des approvisionnements. Les relations téléphoniques, dont il sera parlé plus loin, demeurent normales. Mais, aussi bien, cet isolement passager n'est-il que provisoire: sitôt achevés les travaux en cours pour la confection du chemin riverain, devant relier la Pointe à Honfleur, les communications par routes seront assurées avec St-Henri de Taillon; elles le seront avec Péribonka le jour où un pont remplacera le bac automobile à Honfleur. Il a, d'ailleurs, été éprouvé que, durant ces périodes, il serait possible de traverser la rivière en traînant un canot sur la glace.

La question des communications est l'une des plus essentielles pour un grand domaine. Sa mise en valeur et son exploitation comportent, durant l'été, des importations et exportations presque journalières. Selon qu'il est situé à proximité ou à distance d'un embarcadère de chemin de fer ou de bateau, il est exempt ou grevé d'une catégorie de frais généraux des plus importants. Conséquemment, sa valeur propre diffère, selon le cas, d'une somme égale au capital dont ces frais généraux annuels représentent les intérêts. Ces frais généraux sont d'autant plus élevés, et l'avantage de moyens de transports immédiats est d'autant plus précieux, que, dans le pays où se trouve le domaine, le taux de la main d'œuvre est lui-même plus élevé. On pourrait citer telle grande place du



Vapeur "Nord" déposant du fret à la Pointe.

haut du lac, de 20 ans plus ancienne que Péribonka, d'où l'on doit effectuer sur routes des parcours: de 15 milles pour atteindre un quai, auquel le défaut de profondeur de l'eau, dans les années ordinaires, ne permet pas aux bateaux d'accéder pendant trois mois, et de 30 milles pour se rendre, durant le reste de l'année, au chemin de fer.

La navigation entre Péribonka et Roberval fonctionne, sans interruption, de la mi-mai au début de novembre, soit pendant toute la saison active de la culture. La rivière n'est pas également profonde sur toute sa largeur: quand, après le printemps, les eaux viennent à baisser, la navigation doit suivre un chenal. Ce chenal, pratiquement invariable, touche la rive gauche aux lots 96-97, qui appartiennent au domaine. Les bateaux accostent avec toute facilité contre le bord de ces lots, à cent pieds à peine de l'une des maisons. Le débouché, que l'on est assuré d'y trouver durant toute la saison de navigation, destine cet

endroit à être doté d'un quai, comme point de concours du commerce extérieur de cette rive et de l'agglomération de colons de la Pointe de la Savanne.

Le domaine détient la propriété totale et exclusive d'une ligne téléphonique, d'environ douze milles, longeant la rive gauche depuis l'embouchure jusqu'à Honfleur. Il est ainsi relié à toutes les paroisses des comtés du Lac St-Jean et de Chicoutimi, où il peut avoir des affaires. Pour les achats fréquents à divers marchands de la ville de Roberval, il n'est besoin d'aucun dérangement: il suffit de téléphoner aux fournisseurs qualifiés; ceux-ci font porter les commandes au bateau de Péribonka, qui, en entrant dans la rivière, s'arrête à la Pointe pour les y déposer.

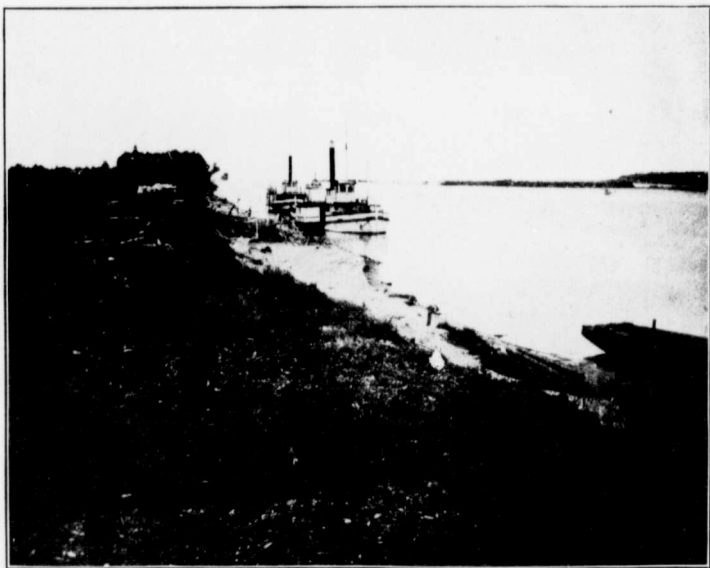
Outre ce service public de navigation, un yacht à gazeoline et des chaloupes sont attachés au service particulier du domaine. Ce yacht est capable d'affronter le gros temps: le compartiment du moteur et la chambre des passagers peuvent se clore complètement par des chassiss, l'avant et l'arrière sont pontés. Un engin neuf, de 12 chevaux, robuste et économique, y a été mis en place ce mois même. Les aménagements viennent d'être entièrement refaits, de façon solide et soignée. La coque est en orme, de construction exceptionnellement forte. Le bateau est, avec succès, occasionnellement employé pour remorquer un chaland. A noter, à ce propos, que, pour le transport de charges importantes, les voies navigables présentent, sur les routes, un avantage inestimable.

On procède actuellement à l'établissement d'un bureau télégraphique à Honfleur. La Pointe s'y trouvera directement reliée par le téléphone.

Sur la rive droite de la Grande Péribonka se succèdent, vis à vis des divers lots du domaine, d'aval en amont: l'orphelinat agricole des R. R. F. F. de St-François Régis, notamment leur chapelle, leur scierie et leur cordonnerie; l'exploitation du Lieut. Col. B. A. Scott; deux autres scieries, munies de moulanges pour le grain; deux forges; le bureau de poste; le boucher; les magasins et boutiques du village; l'école; l'église paroissiale; la fromagerie Desjardins. La remarque qui a été faite, relativement à l'économie d'exploitation et à la plus-value correspondante qui résulte pour un domaine de la proximité de moyens de transports, s'applique également à la proximité de commodités telles que celles que l'on vient d'énoncer. La fromagerie mentionnée n'est pas seule à offrir, pour le lait produit sur la

Pointe, un marché presque immédiat : celle, remarquablement aménagée, de MM. Broët, Couston & Cie est disposée à faire prendre elle-même ce lait en un point facultatif de la rive droite. Il est loisible à toutes les personnes résidant sur la Pointe d'entendre l'office le dimanche, plusieurs messes étant, à des heures différentes, célébrées dans le voisinage : deux aumôniers, en effet, sont attachés à l'établissement des FF. de St-François Régis, et leur présence est une garantie pour le cas de maladie grave coïncidant avec l'absence du curé de la paroisse.

Les cultures actuellement poursuivies sur le domaine consistent en : herbages et racines, pour le bétail ;— patates (pommes de terre) ;—avoine ;— orge, seigle et pois, pour les pores ;— légumes, pour la ferme. Une fraction du lait produit est retenue pour l'alimentation du personnel et l'élevage des veaux ; la majeure partie est utilisée par l'une des fromageries voisines. Le surplus des patates non consommées sur la ferme est aisément écoulable, notamment auprès des contracteurs de chantiers de bois environnants. Pour l'avoine, la portion requise pour les semailles et l'entretien des chevaux mise à part, pas n'est seulement besoin de lui chercher un marché en la transportant par chaland à Roberval : l'automne dernier, cette récolte, particulièrement appréciée comme indemne des atteintes des gelées précoces, était vendue dès avant le battage, et, entre autres acheteurs, des entrepreneurs d'exploitation forestières venaient, avec des bateaux à leur disposition, prendre livraison, sur la Pointe même, de près d'un millier de minots, au taux de \$1.40 les 100 livres. Ils eussent traité pour une quantité beaucoup plus considérable si, au moment où ils se présentèrent, il s'en fût suffisamment trouvé d'encore disponible. Le taux, d'autre part, n'eût cessé de monter jusqu'au printemps ; mais, sur une grande exploitation, l'avantage de conserver les grains de vente n'est pas certain, eu égard aux soins et déchets que cette conservation entraîne. On dispose, pour le foin, du même marché local que pour l'avoine ; en bottes pressées, il trouverait un écoulement facile et rémunérateur dans la province. Il y a demande aussi pour la paille. Quant aux pores, grâce aux exceptionnelles commodités de navigation entre le domaine et la ville de Roberval, la vente sur place en est, durant tout l'été, assurée ; il en serait de même pour les moutons. Les cordes de bouleau et merisier buchées pour le chauffage trouvent, sur la Pointe, les mêmes rares



Vapeurs accostés à la Pointe pour s'approvisionner de bois de chauffage.

facilités d'écoulement : la faculté d'y accoster aux basses eaux la fait considérer comme un point précieux d'approvisionnement par les steamboats attachés à Péribonka pour le service de la ligne, des industries de sciage et de pulpe de bois.

SOL, BOIS, CHAMPS:— On rencontre, à Péribonka, des sols très divers de nature et de fertilité : argiles fortes ;— terres d'alluvions, dans lesquelles mêmes varient, selon les endroits, les proportions d'humus, d'argile et de sable fin mêlés ;— sables. Le sol de la Pointe de Taillon est de la catégorie des riches alluvions. L'humus (terre noire) est particulièrement abondant et le sous-sol est plus uniformément argileux (de terre forte) sur les lots de la partie B.

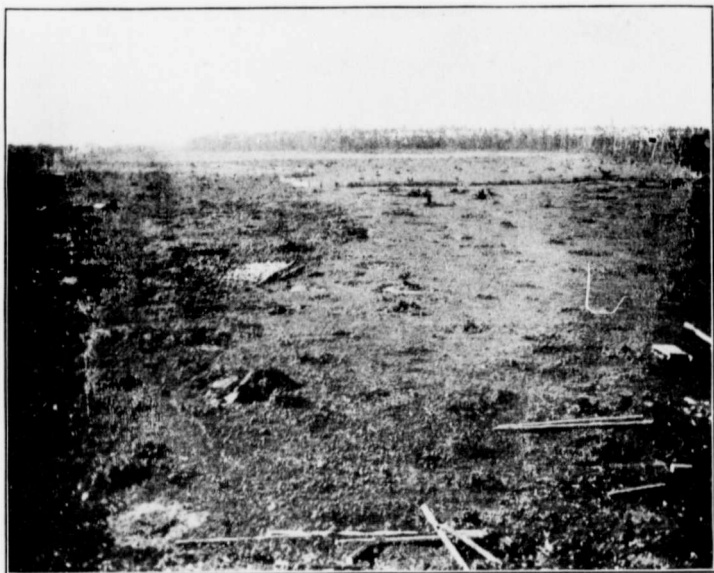
Les défrichements intensifs opérés, depuis 1905, sur la partie A en ont fait disparaître la presque totalité des bois. On peut cependant juger, d'après le morceau qui en a été réservé pour les besoins futurs du chauffage, que le boisage consistait en sapin, épinette blanche, rouge et noire, pin, bouleau, merisier. Sur la partie B, le boisage comprend ces mêmes essences, avec un peu d'orme. On sait que, dans ces conditions spécifiques de climat, un tel boisage est l'indice d'un sol fertile. Ces bois sont d'une venue grosse et drue. Tous les bâtiments édifiés sur le domaine l'ont été, tant



Doggage de billots en raft pour les remorquer à une scierie.

pour la charpente que pour les lambris, avec du bois y ayant été buché. Les lots de la partie B sont, à ce point de vue, d'une richesse encore grande; l'exploitation en est d'autant plus aisée que des scieries en sont très proches et que l'on accède à celles-ci par la rivière.

Sur la ferme A, des rendements insurpassés ont été obtenus, sans soins extraordinaires, pour les patates, les navets, le trèfle et les différents grains. Contrairement à l'opinion prévalant chez certains, M. P. A.-Normand, quand il entreprit dans la région la visite devant aboutir au choix de ce domaine, donna nettement aux riches terres d'alluvions la préférence sur les terres fortes, et ce, pour les raisons suivantes. Les terres alluvionnaires sont aptes à une grande variété de cultures; les terres fortes ne conviennent guère qu'à la production des céréales et de l'herbe: elles ne sont pas suffisamment perméables pour qu'on en obtienne, en rendement abondant et dans un état se prêtant à une saine conservation, les patates, les racines, de façon générale les légumes. Les terres fortes exigent des soins de drainage plus grands. Mais le principal désavantage des terres fortes, telles que les glaises pures du Lac St-Jean, consiste dans les difficultés que l'on rencontre pour leur culture: souvent précieuses comme sous-sols,



Vue prise en 1906, montrant la première portion défrichée.

leur destination naturelle, comme sols, est de constituer des herbages permanents, et, dans cette région, les hivers sont trop rigoureux pour permettre aux herbages de subsister au-delà de quelques années, ils imposent la culture par rotations.* Collantes quand les pluies sont excessives, compactes et dures quand celles-ci sont insuffisantes, les terres fortes opposent, à l'action des instruments, une résistance toujours difficile, parfois même impossible, à surmonter. Or, sur une exploitation étendue, où l'importance des travaux successifs absorbe la plénitude de chaque saison, il est de primordiale nécessité que les opérations ne subissent aucun ralentissement ni aucun arrêt. Les riches terres d'alluvions se comportent plus également, non seulement pour les façons culturales, mais encore pour la végétation: celle-ci y souffre moins de la sécheresse ou de l'humidité prolongées, y fournit des rendements plus réguliers et, en moyenne, non inférieurs.

Les terres de culture du domaine sont d'une planitude presque absolue. On y a vainement cherché une roche ou

* Les alluvions sont moins sensibles aux gelées. Il convient de reconnaître d'ailleurs, que, si celles-ci détériorent, à la longue, les herbages, elles ont, sur les terres fortes, un effet d'ameublissement qui rend leur culture plus praticable que sous les climats plus tempérés.

une pierre. Aussi, comme il importe pour la grande culture, se prêteraient elles parfaitement au travail de charrues polysocs ou à vapeur, facilité, d'ailleurs, par l'ameublissement naturel du sol. C'est vainement aussi que l'on y chercherait une mauvaise herbe, car ces terres, depuis leur récent défrichement, ont été cultivées avec un soin rare. Les pièces sont rationnellement distribuées et solidement clôturées. L'entourage de la rivière, du lac et des bas-fonds séparant les parties A et B facilite singulièrement, sur celles-ci, le drainage des terres et l'abreuvement des animaux.

BÂTIMENTS, ANIMAUX, INSTRUMENTS:— Les bâtiments du domaine antérieurs à 1905, encore utilisés, sont d'importance secondaire. Depuis lors on a édifié: sur la ferme A, une maison, une grange-étable, une remise; sur les lots B, une maison, une grange. On s'est attaché, dans l'exécution de ces constructions nouvelles, à réaliser les meilleures conditions possibles pour la durabilité et le service.

(a). La maison de ferme comprend: au premier étage, une salle commune de 24 pieds par 26, un bureau et trois chambres à coucher; au second étage, un dortoir de 24 pieds par 26, une chambre à coucher et un grenier; elle est munie, en outre, d'une salle de bains, d'une laiterie et d'une cave. Elle est amplement garnie comme literie, meubles, poêles, ustensiles de cuisine et de toilette, etc.

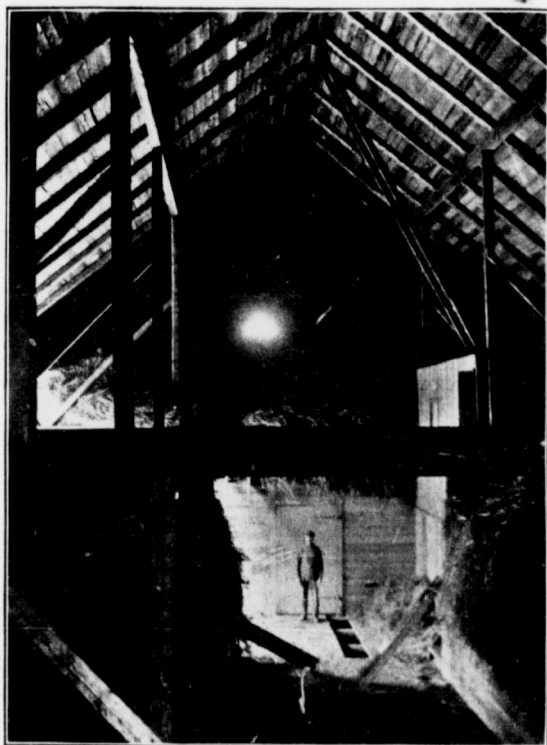
(b). Le bâtiment désigné sous le nom de grange-étable mesure 150 pieds de longueur, 40 de largeur et 16 de hauteur de mur. Il est divisé en deux moitiés, constituant respectivement grange et étable. Cette contiguïté de la grange et de l'étable est nécessaire, pour le transport journalier de la paille de l'une à l'autre, dans une région où il y a lieu de viser à l'économie de main d'œuvre et où les hivers sont neigeux et longs.

La moitié du bâtiment aménagée pour les animaux comprend trois étages: cave à fumier, étable proprement dite, fenil. Les quatre épais murs de pierre de la cave forment un solage des plus forts. On y a revêtu le sol de béton pour prévenir les pertes, par infiltration, de principes fertilisants. L'établissement de cette cave a été facilité par une légère déclivité de terrain: l'étable, à celle de ses extrémités qui est contiguë à la grange, est de niveau avec le bord de la butte et du dehors on y accède de plein pied,



Construction de la grange-étable, en 1906

la cave étant creusée en terre; à son autre extrémité, elle domine le sol de toute la hauteur de la cave, à laquelle on accède de plein pied par le pignon. Dans l'étable, les vaches sont placées, suivant deux rangées, tête à tête; un passage d'alimentation, dans l'axe du local, sépare ces deux rangées entre elles, et un passage de nettoyage sépare chacune de celles-ci du mur. Entre ce dernier passage et le plancher des animaux, est disposée, sur toute la longueur, une trappe à charnières: pour le nettoyage journalier, il suffit de faire tomber le fumier par cette trappe dans la cave inférieure. Dans les installations différentes, il est nécessaire, pour le service du fumier, de le charger sur un charriot, de le transporter extérieurement au tas ou a un tombereau, de l'y décharger et de ramener le charriot à l'étable pour poursuivre l'opération: main d'œuvre dont l'excès de coût surpasse de beaucoup l'amortissement des frais de construction d'une telle cave. Le fumier tombe le long des murs de la cave, laissant libre, au milieu, un



Le fenil, vu de la grange.

passage sur lequel ouvre la porte du pignon. L'avantage de la cave ne se borne pas à une économie importante de main d'œuvre : le fumier y demeure constamment arrosé par le purin, à l'abri du soleil et de la pluie qui, par évaporation ou dissolution, en soustrairaient des principes fertilisants, et de la gelée qui l'empêcherait de se consommer et qui, persistant en lui après le dégel de la terre, rendrait difficile sa manutention au printemps. Le sol bétonné s'incline en une légère pente qui aboutit à deux puisards placés, au pignon, de part et d'autre de la porte : le purin s'y recueille, en sorte que sa présence dans la cave n'oppose pas de difficultés au service et que l'on a commodité pour le pomper dans un tonneau d'arrosage et l'utiliser, comme il y a à le faire tant d'avantage, sur les prairies. Des cheminées de ventilation préviennent la diffusion dans l'étable des émanations de la cave.

La grange-étable est aménagée pour l'usage du système Loudon (J. A. Beaudoin & Cie, Montréal) de décharge-



Esonchage: préparation de l'opération.

ment de récoltes. Le fenil s'ouvre sur la grange. A celle des extrémités de la grange qui est contiguë à l'étable, approximativement au milieu de ce double bâtiment, est pratiquée latéralement une porte à roulettes. Un rail en acier est fixé au faite du comble, sur les 150 pieds de longueur de celui-ci. Sur ce rail peut courir un charriot, composé de deux parties essentielles: (a), le charriot proprement dit, suspendu sur le rail par des roulettes; (b), un palan. Ce palan est tenu au charriot supérieur par un pivot vertical, autour duquel il est réversible. Il comprend: une lunette, dans laquelle on introduit un câble, que l'on fixe à l'orifice extérieur par un nœud; une poulie mobile, et une poulie fixe servant de point d'appui à l'action du câble. Un premier système de deux trapèzes, accrochés l'un à l'autre, a été disposé sur le fond de la voiture avant le chargement de céréales ou de foin et, celui-ci à demi effectué, a enveloppé la première moitié de la charge en se refermant par ses extrémités rejointes; un second système de trapèzes a été



Esouchage: après l'opération.

disposé sur cette première demi-charge et, le chargement complété, a enveloppé de même la seconde. La charge est ainsi empaquetée, en deux ballots superposés, quand elle se présente à l'entrée du bâtiment. Le déchargement des deux ballots s'opère successivement. L'embrasse de la poulie mobile s'adapte aux trapèzes; le câble, de la lunette où il est fixé, descend à cette poulie mobile, remonte à la poulie fixe du charriot, puis, après avoir contourné des poulies autonomes convenablement disposées, va s'accrocher par son extrémité au bacul d'un cheval. Sous l'action de celui-ci, le câble se déroule dans le palan, enlevant la charge jusqu'à hauteur du charriot. Le câble alors, complètement déroulé, se tend, et l'action du cheval, qui se poursuit, a pour effet d'entraîner le long du rail, dans le sens de la traction, le charriot et la charge qui y est suspendue. Selon que la poulie fixe du palan réversible est orientée vers la grange ou vers le fenil, le déplacement s'effectue dans celle-là ou dans celui-ci. La charpente du comble est établie de telle façon que, tout en assurant la meilleure

solidité, elle se trouve libre au milieu et se prête ainsi au passage des charges suivant le mode décrit. Quand le train est parvenu à la distance convenable, on arrête le cheval. Il suffit alors de tirer sur un cordon pour que la jonction inférieure des deux trapèzes du système se déclanche, et que la charge de grain ou de foin s'épande en place due. Ce procédé permet de décharger les récoltes avec une grande célérité; son avantage sur les autres est particulièrement marqué pour la mise en place de celles-ci dans les régions supérieures du bâtiment. Dans la grange, on décharge le grain, non seulement dans les tasseries, mais aussi sur des perches disposées, sur les poutres, au dessus de la batterie: il est ainsi loisible d'utiliser cette partie médiane du bâtiment, qui comprend la région du comble la plus élevée.

Sous la grange est établie une cave de grande capacité, solidement boisée. Son ouverture est située en face des deux portes extérieures de la grange et de la porte de communication de celle-ci avec l'étable. Elle est ainsi à l'abri de la neige, d'accès facile pour la rentrée des récoltes de racines et à proximité du lieu où celles-ci sont destinées à être consommées par le bétail.

(c). La remise mesure 75 pieds de longueur, 35 de largeur et 15 de hauteur de mur. Elle est utilisée, au premier étage pour les instruments, au second pour les grains. Le bâtiment présente trois portes à roulettes sur chacune des deux façades: il est conçu de façon à assurer, à tout instrument remis, l'accès au dehors le plus direct. L'escalier conduisant au grenier est établi à l'intérieur de la remise; il part de côté d'une des entrées du milieu et aboutit près du centre du grenier: quand, par pluie, on vient du battage avec une voiture de grain, celle-ci demeure à l'abri dans la remise tandis que l'on procède à son déchargement.

Les trois bâtiments décrits ci-dessus sont peints; les deux derniers sont couverts en tôle galvanisée.

—Les chevaux, au nombre de cinq, sont jeunes, très forts, faciles au travail. Les harnachements sont en bon état. A ces chevaux s'ajoute une pouliche de deux ans passés.

Le domaine a l'avantage, assez rare, de posséder un troupeau de bétail enregistré de pure race canadienne. Cette race, en de semblables conditions, est incontestablement la plus indiquée, par la richesse du lait qu'elle fournit et sa supériorité d'acclimatation. Ce troupeau, dont une partie est née sur le domaine, présente des origines remar-



Fin d'hivernement: débitage de bois de chauffage pour la prochaine saison.

quables. Parallèlement à l'utilisation du lait pour la préparation du beurre ou du fromage, il est loisible de procéder à l'élevage de sujets de race pure pour la vente.

Les instruments sont des meilleures qualités et généralement des plus grands modèles. Le matériel consiste en : deux arrache-souches; trois charrues; une herse écossaise; deux herses à disques; trois herses à dents en ressorts, pour culture entre souches; un semoir; un rouleau; une bineuse; une faucheuse; une moissonneuse-lieuse; un rateau; deux wagons; un tombereau; une charrette; un tonneau d'arrosage; un moulin à battre-vanneur et un horsepower double; une scie circulaire; une écrémeuse centrifuge; une baratte; une bouilloire; une bascule; un brelot (traineau) un set de sleighs de travail; d'amples sets de seaux, javelliers, faux, faucilles, fourches, bèches, pelles à grain, grappes, haches, pioches, kantooks, gaffes, scies, outils de menuiserie, chaînes, dogs, câbles, poches, etc.

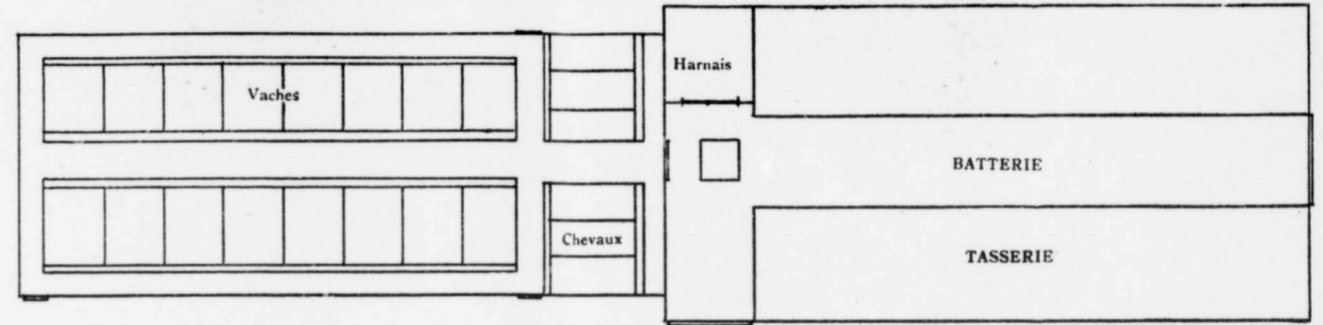
Des assurances couvrent, contre les risques d'incendies, les bâtiments, animaux et instruments.

— Les communications, la nature des terres, les dispositions des bâtiments, la qualité des animaux et du matériel font, de la Pointe de Taillon, un domaine apte à être exploité avec un minimum de main d'œuvre et un maximum de rendement.

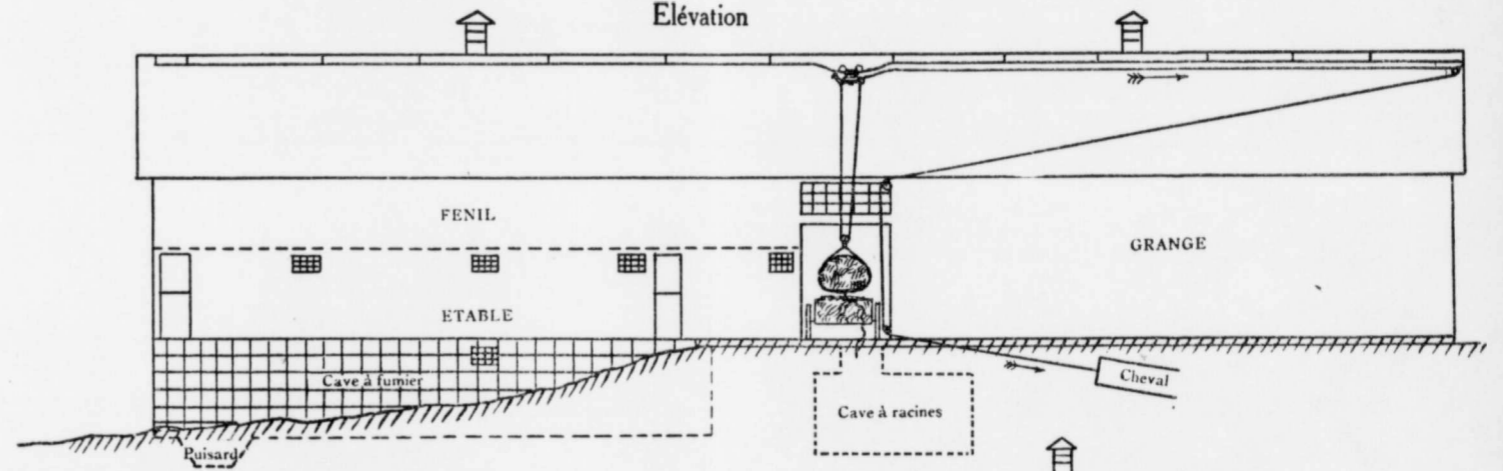
Juillet 1908.



Plan

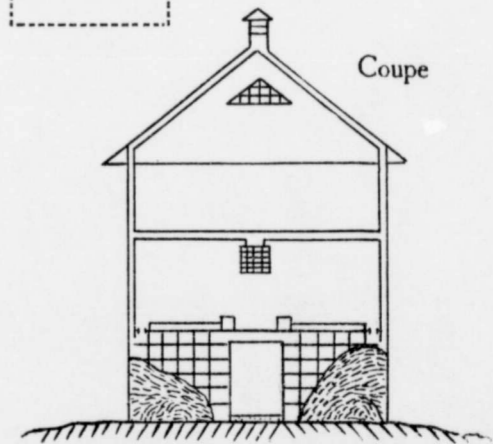


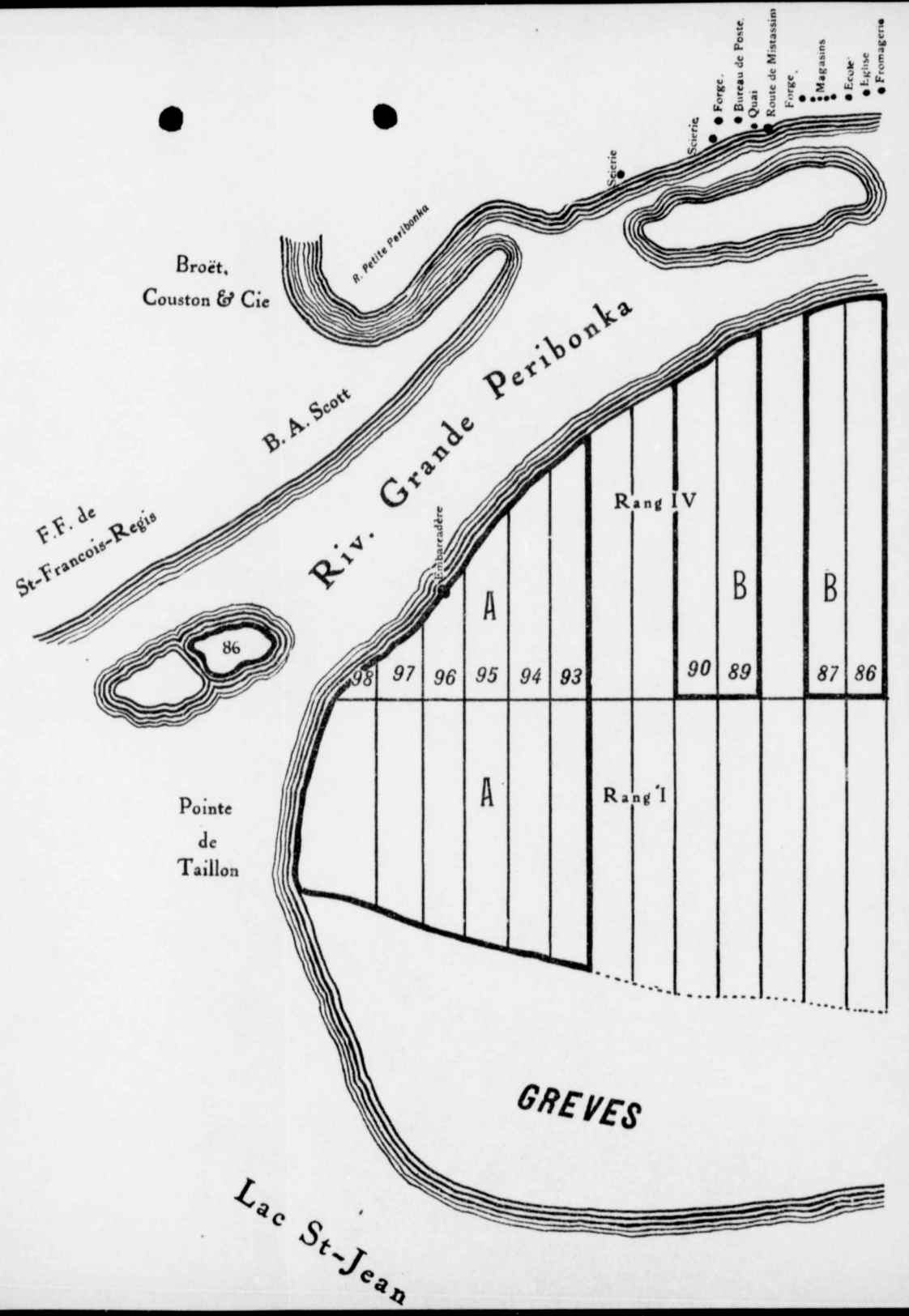
Elévation



Grange-étable

Coupe





Broët,
Couston & Cie

R. Petite Peribonka

B. A. Scott

F.F. de
St-Francois-Regis

Riv. Grande Peribonka

86

Pointe
de
Taillon

GREVES

Lac St-Jean

98	97	96	95	94	93		90	89	87	86
----	----	----	----	----	----	--	----	----	----	----

Rang I

Rang IV

A

A

B

B

- Forge.
- Bureau de Poste.
- Quai
- Route de Misassim
- Forge
- Magasins
- Ecole
- Eglise
- Fromagerie

